

14ème législature

Question N° : 102425	De M. Thierry Mariani (Les Républicains - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >étudiants	Analyse > étudiants étrangers. France. inscription. réglementation.
Question publiée au JO le : 07/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des étudiants étrangers qui souhaitent faire leurs études en France. Il a été contacté par des étudiants de Pondichéry, qui souhaiteraient poursuivre leurs études en France, mais qui se retrouvent dans l'impossibilité de s'inscrire dans certains établissements en raison d'absence de famille dans l'Hexagone. Par exemple, pour s'inscrire en BTS dans un lycée en France, il serait demandé à l'étudiant de trouver une famille d'accueil dans la mesure où les logements et les cantines ferment durant les week-ends et les vacances scolaires. Il souhaiterait savoir quelles sont les dispositions qui existent à ce sujet pour aider ces étudiants.